

# VILLE DE LA VERRIÈRE

## Transport des personnes âgées et handicapées - Titre Améthyste



Le nouveau titre Améthyste est un forfait de transport financé par le Conseil départemental des Yvelines pour vous permettre, sous conditions d'éligibilité, de voyager gratuitement.

Il vous permet de vous déplacer sur tous les modes de transport en commun d'Ile-de-France (Métro, RER, bus, tramway et train) y compris Orlybus, Roissybus, Noctilien, Orlyrail, certains services de transports à la demande et de dessertes locales appliquant la tarification fixée par le Syndicat des Transports d'Ile-de-France.

**Il permet un nombre illimité de voyages dans la limite des zones délivrées par le Conseil départemental. Il est valable 12 mois.**

## Infos pratiques

### AMETHYSTE - zones 3 à 5 - GRATUIT

- Les personnes âgées à partir de 65 ans non imposables (\*) et n'exerçant aucune activité professionnelle,
- Les personnes handicapées à partir de 20 ans bénéficiaires de l'Allocation Adulte Handicapée (AAH), ou d'une pension d'invalidité 2ème catégorie et non imposables (\*),
- Les personnes handicapées âgées de 60 à 65 ans bénéficiaires de la carte d'invalidité  $\geq 80\%$ , non imposables (\*) et n'exerçant aucune activité professionnelle ou percevant l'AAH, ou la pension d'invalidité 2ème catégorie et non imposable et sans activité professionnelle.

#### Obtenir le titre Amethyste :

Rendez-vous au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de votre mairie muni de votre Passe Navigo, des pièces justificatives habituelles et d'une attestation sur l'honneur de non exercice d'une activité professionnelle si vous avez plus de 60 ans. Adressez, le cas échéant, votre participation financière directement au Conseil départemental.

Cette démarche doit être effectuée au plus tard le 10 du mois de fin de validité de votre carte actuelle. Ainsi par exemple, rendez-vous au CCAS en septembre ou au plus tard le 10 octobre si votre carte actuelle est valide jusqu'au 31 octobre. A défaut, vous ne pourriez pas voyager avec Améthyste dès le 1er novembre.

Votre CCAS transmet votre demande au Conseil départemental qui, après examen de votre dossier et validation, demande la création de votre titre Améthyste aux transporteurs.

#### Une aide à la mutuelle pour les seniors

Lors de la cessation d'activité, les jeunes retraités doivent choisir entre [conserver leur mutuelle d'entreprise](#), en payant la totalité des cotisations, ou opter pour une autre mutuelle. La plupart des retraités optent pour choisir une nouvelle mutuelle, qui apporte des garanties adaptées à leurs besoins pour un prix plus abordable. Cependant, le coût d'une mutuelle est très élevé après 60 ans, et les revenus diminuent à la retraite. Certaines personnes ne peuvent plus se permettre cette couverture, pourtant primordiale. C'est pourquoi une mutuelle sociale est proposée à moins de 1€ par jour aux foyers modestes, et gratuitement

aux foyers très modestes. Pour information, le fait de pouvoir bénéficier de cette mutuelle solidaire est un motif légitime pour changer de mutuelle santé avant le premier anniversaire de contrat, ce changement étant effectué par votre nouvel assureur et ne nécessitant donc aucune démarche de votre part.

## **Liens utiles**

[Plus d'informations sur yvelines.fr](#)

### **CCAS**

Sur rendez-vous en appelant le:

Tel.: 01 30 13 76 35

[actionsociale@mairie-laverriere.fr](mailto:actionsociale@mairie-laverriere.fr)